



BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE TOURISME 2017

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (*).

Il est présenté en deux sections :

☐ La **Section de Fonctionnement s'équilibre** et regroupe :

- **En recettes** : dotation de la ville et reversement de la taxe de séjour. Ce sont les «recettes réelles». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2016 et antérieures).

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 189 261 € ; les recettes d'ordre à 26 300 €.

- **En dépenses** : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du budget du tourisme (charges à caractère général, de personnel). Ce sont les « dépenses réelles ».

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 215 561 €.

☐ La **Section d'Investissement s'équilibre** et regroupe :

- **En recettes** : il n'y a qu'une seule recette qui équilibre les dépenses d'investissement.

Au BP 2017, la couverture du besoin de financement s'élève à 6 894 €.

- **En dépenses** : les dépenses d'équipement du budget du Tourisme constituent les « dépenses réelles » ;

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 1 300 € (ce sont des reports 2016) ; les dépenses d'ordre à 5 594 €.

Les deux premières parties de cette note détailleront les **opérations réelles en fonctionnement** puis en investissement.

La dernière partie traitera des « **opérations d'ordre** » qui permettent d'équilibrer le budget.

(*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante

Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général

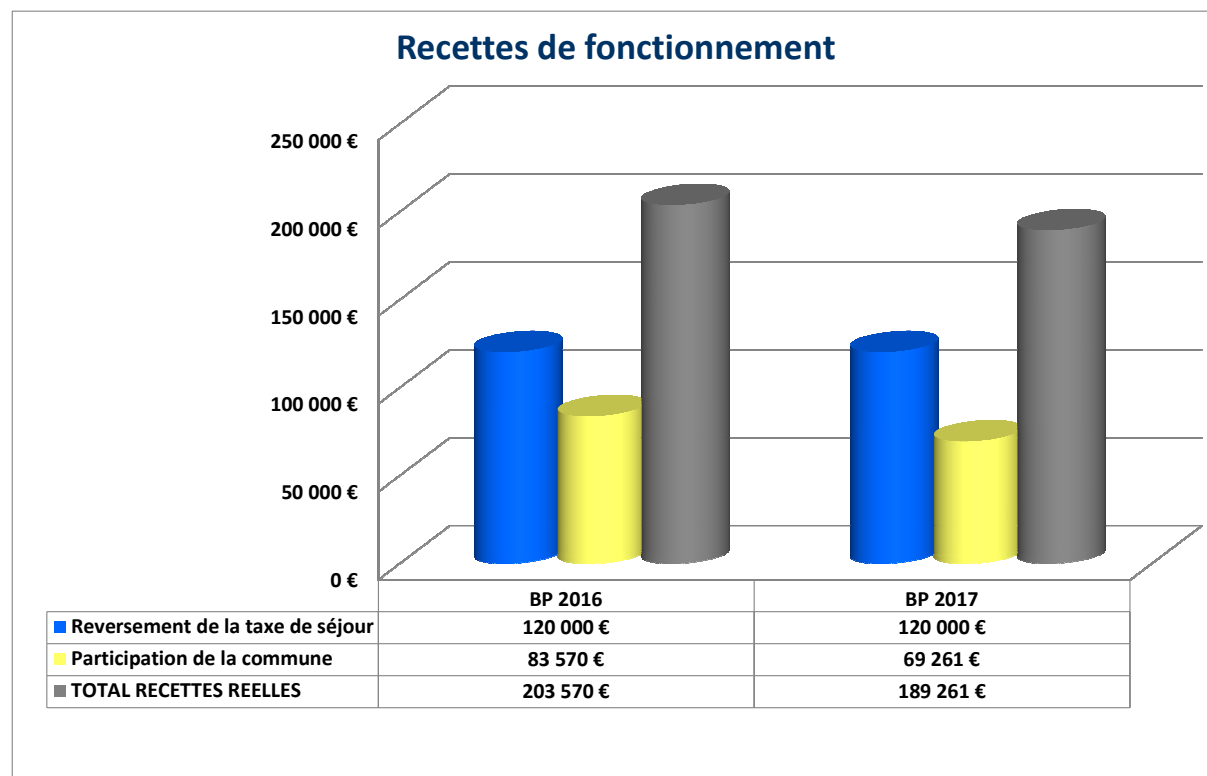
Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières

Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

I - Section de Fonctionnement

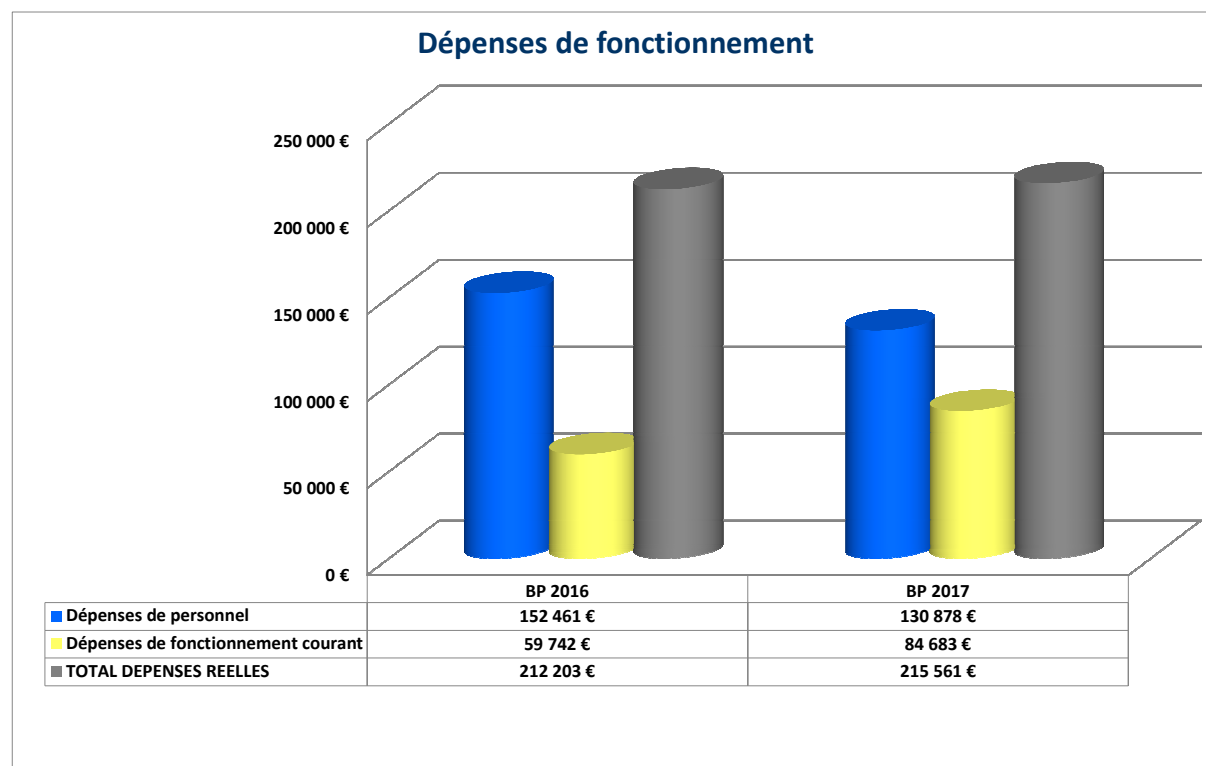
I- Recettes réelle de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 189 261 € pour 2017 ; en baisse de 8 % par rapport au BP 2016.



2- Dépenses réelles de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 215 561 € pour 2017 ; en hausse de 1.6 % par rapport au BP 2016.



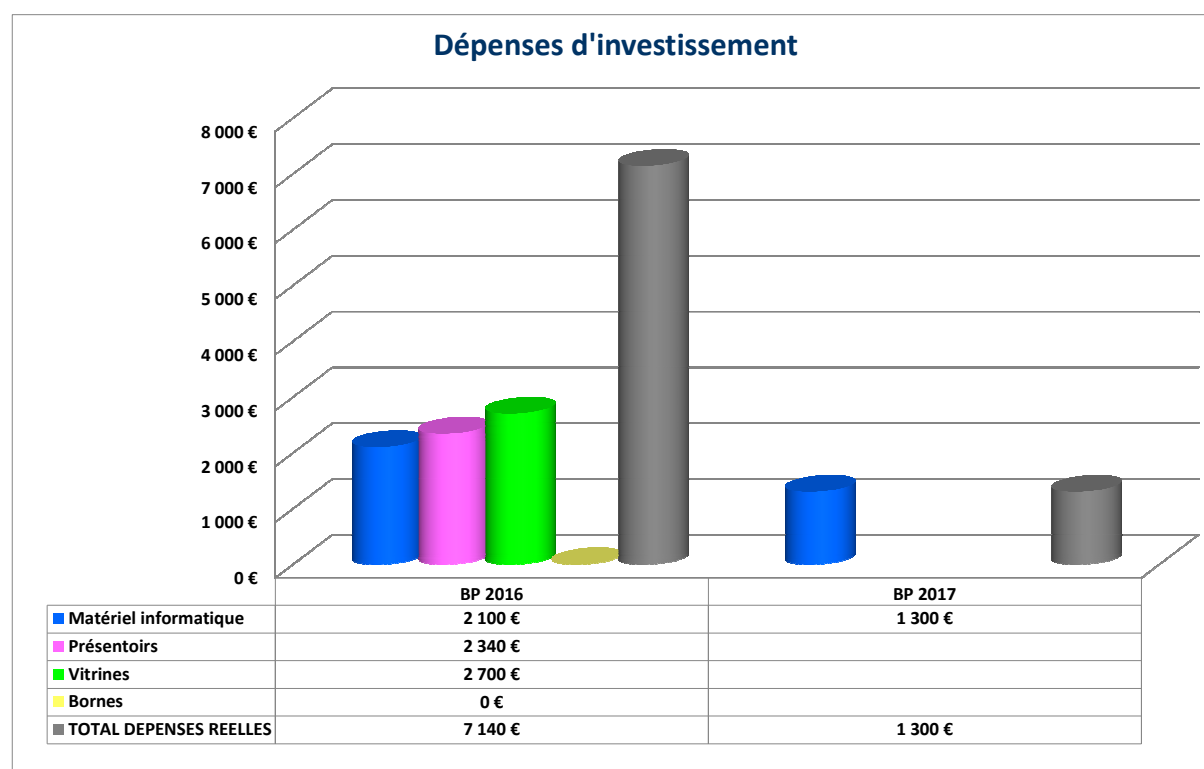
- **Les dépenses de personnel** sont en baisse.
- **Les dépenses de fonctionnement courant** concernent principalement l'entretien du bâtiment, électricité / eau, la participation à des salons, ...). En 2017, une mission d'accompagnement est prévue à hauteur de 12 000 € (démarche qualité tourisme).

II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section de Fonctionnement, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien aux projets d'investissements.

I- Dépenses réelles d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 1 300 € ; en baisse de 82 % par rapport au BP 2016.



III – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre ont un poids relatif dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2017, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :

